



URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le **Collège communal** fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi - que la ~~Fonctionnaire déléguée est saisie~~ - que le ~~Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de : ~~permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation -~~ **permis d'urbanisme** - ~~permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2.~~

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame RUSSEL - de LAMINNE de BEX**, demeurant avenue Jean Hermant 5 à 1330 Rixensart.

Le terrain concerné est situé **avenue Jean Hermant 5 à 1330 Rixensart** et paraît cadastré 1^{re} division section A parcelle 1039A.

Le **projet consiste à transformer et à agrandir l'habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

- A) la demande vise **la construction d'un volume secondaire situé en partie arrière gauche de l'habitation et développé sur un unique niveau de rez-de-chaussée et à toiture légèrement inclinée ;**
- B) la demande s'écarte des indications du guide communal d'urbanisme d'application en sous-aire 1/3 d'habitat en dehors des centres, en ce qui concerne :
- la pente de la toiture du volume secondaire projeté qui est inférieure à 30° ;
 - la pente de la toiture du volume secondaire projeté qui n'est pas proche de celle du volume principal ;
 - la teinte blanche des briques qui est non conforme ;
 - la tonalité et la texture du matériau de couverture de la toiture du volume secondaire projeté qui n'est pas en harmonie avec la tonalité dominante des bâtiments voisins ;
 - les menuiseries qui ne sont pas toutes traitées suivant une même tonalité et une même texture.

Le dossier peut être consulté sur le site internet de la Commune de Rixensart (<https://www.rixensart.be/ma-commune/services-techniques/urbanisme/enquetes-publiques-1>) ou pour les personnes qui le souhaitent, **de préférence sur rendez-vous**, les jours ouvrables de **08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00** à l'adresse suivante : Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Marine DEGRYSE ; téléphone 02/654.16.50 ; mail urbanisme@rixensart.be, dont le bureau se trouve **Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart**.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer
du 20 juillet 2021 au 30 août 2021 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart**
~~- par courrier électronique~~